

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 29 AOUT 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-08-29 55	Délibération du BUREAU N° BU-2022-12-12	Groupe n°174 Opération n°912000100	SAINT-JEAN-BREVELAY Résidence « Guillemot »
---------------------------------	--	---------------------------------------	--

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 12 décembre 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 1 **emprunt**, pour un montant total de **349 000 €**, correspondant à 1 emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 1 emprunt conventionné, souscrit auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt Amélioration éco-prêt (PAM éco-prêt)
Montant du prêt	349 000 €
Durée du préfinancement	sans
Durée de l'amortissement	20 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant
Périodicité des échéances	annuelle
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 45 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Août 2023
Date de 1 ^{ère} échéance	Septembre 2024

Garanties	100 % DEPARTEMENT DU MORBIHAN
-----------	-------------------------------

Fait à Vannes, le 29 août 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT